

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20241210-141-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le dix décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de la Mairie de Déservillers, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

N° 141/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 3 décembre 2024,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 décembre 2024

Objet de la délibération :

Accès éco-centre Ornans –
Attribution du marché de
travaux

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	1
• Dont représenté(e)s	10
• Excusé(e)s :	13
• Non excusé(e)s :	14
- Votants	70

Résultat du vote	
- Pour :	70
- Contre :	0
- Abstention :	0

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Fabienne ARNOUX à Alain MONNIER, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Isabelle GUILLAME, Sandrine CLADY à Vanessa DORDOR, Sarah FAIVRE à Marc JACQUOT, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Colette GROLEAU à Benoit HUGON, Gaetan MILLE à Philippe MARECHAL, Patricia PAQUIEZ à Philippe BOUQUET

Procuration

Suppléé(e)s Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX

Guillaume AYMONIN, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Nathalie LAURENT, Chantal MARAUX, Florence PAUL, Rémy PAUL, Mireille PICARD, Laetitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY, Sarah VIONNET

Excusé(e)

Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Gérard COULET, Cyrielle DELISLE, Pascal DUGOURD, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Martine LANDRY, Sylvie LHERITIER, Marie-Christine LEGAIN, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO

Absent(e)s

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Benoit HUGON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Considérant la réalisation du projet de l'éco-centre à Ornans porté par le Sybert ;

Considérant que la CCLL a la charge de la mise en accessibilité et de la viabilisation du site ;

Considérant l'avis favorable de la CAO réunie le 18/11/2024 pour l'attribution du marché à l'entreprise Mourot et son co-traitant TP Bonnefoy pour un montant de 499 466 € HT ;

Considérant que ces travaux comprennent également la réalisation de trottoirs pour un montant prévisionnel de 44 066 € ;

Considérant que cette partie ne concernant pas la « compétence voirie de la CCLL » en tant que telle, la Ville d'Ornans financera ces travaux. Une convention financière sera prochainement établie afin que la Ville d'Ornans puisse prendre en charge cette partie des travaux qui relèvent de leur compétence ;

Le conseil communautaire valide à l'unanimité :

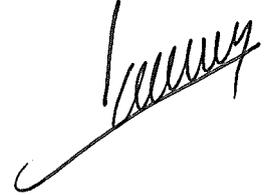
- L'attribution du marché d'accès et de viabilisation du projet d'Ecocentre via le chemin du Gradion à l'entreprise Mourot et son co-traitant TP Bonnefoy pour un montant de 499 466 € HT sous réserve de confirmation par le Sybert de la réalisation de l'éco-centre ;
- L'autorisation du Président à signer la convention de répartition financière avec la Ville d'Ornans ;
- L'autorisation du Président à signer tout document afférent au marché.

Fait et délibéré en séance, le 10.12.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20241210-141-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024